

Conditions générales de vente

(Version du 04.04.2022)

1. Locataires

La Sardoche est réservée en priorité aux activités du groupe scout Noirmont-Gland, aux groupes scouts, le cas échéant, à d'autres organisations en faveur de la jeunesse. Si elle n'est pas utilisée, elle peut être mise à disposition des membres de la maîtrise du groupe Noirmont-Gland, de la commune de Vich et des membres actuels et fondateurs de la fondation selon la liste en possession du/de la responsable des locations.

2. Règlement du séjour

Toute demande de réservation ferme de votre part doit être confirmée en nous retournant ce contrat de location signé et l'acompte viré avant la date mentionnée sur le contrat. Le reste du montant de la location devra être réglé avant la date de règlement mentionnée. A défaut de respecter les deux échéances mentionnées, la réservation ne sera pas prise en compte. Il vous incombe de faire toute diligence si vous n'avez pas reçu de confirmation écrite. Aucune réduction ne sera accordée pour arrivée tardive ou départ anticipé par rapport aux dates mentionnées sur le présent contrat. Dans le cas d'indisponibilité d'hébergement pour la période réservée nous empêchant de confirmer votre réservation, la totalité des sommes versées vous sera remboursée intégralement.

3. Assurance

Toutes les personnes séjournant à la Sardoche doivent être couvertes par une assurance responsabilité civile.

4. Check-in et check-out

Les horaires d'arrivée et de départ sont à définir minimum une semaine à l'avance avec l'intendant. Il est responsable du contrôle (rangement et propreté des locaux). Avec les locataires, il procède à l'état des lieux qui a lieu lors de la remise de la clé et de la reddition des locaux lors de la restitution de la clé.

Une check-list sera fournie pour le check-in et le check-out. Elle devra être signée par le responsable.

5. Rangement du bâtiment

Les locaux doivent être rendus propres, la vaisselle nettoyée et rangée. Les abords du bâtiment seront restitués nettoyés. La signalisation provisoire mise en place le long de la route d'accès doit être enlevée. Les ordures et les bouteilles vides seront emportées par les locataires. Ces derniers sont tenus de signaler toutes anomalies qu'ils auraient remarquées dans l'utilisation des installations mises à disposition. Lors de chaque absence, ils veilleront à fermer portes et fenêtres.

6. Frais

a. Frais de prise en charge

Le montant des coûts de prise en charge intègre les frais liés à la logistique de mise à disposition de la Sardoche, ainsi qu'une participation aux frais de désinfection des locaux conformément aux normes sanitaires en vigueur.

b. Autres frais

- Tout matériel manquant ou dégradé indiqué dans l'état des lieux de la reddition des locaux sera facturé.
- Un nettoyage final non effectué est facturé 200 CHF
- La perte de la clé est facturée 600 CHF

7. Sécurité du bâtiment et protection incendie

La check-list de l'ECA du canton de Vaud sera signée à la remise de clés. Une brève instruction sur les procédures de mise en sécurité et les consignes de prévention incendie en vigueur à La Sardoche sera réalisée à chaque début de location par l'intendant.

En cas de pandémie, les mesures sanitaires du plan de protection sont à observer par le responsable de la location et l'intendant de « La Sardoche ».

8. Comportement des locataires

Les locataires veilleront particulièrement, en adoptant un comportement correct, à ne pas perturber la tranquillité du voisinage et à ne pas ternir le renom du groupe scout Noirmont-Gland et du mouvement scout.

Il est strictement interdit de :

- Démonter les éclairages.
- Installer des structures provisoires sans autorisation (grills, buvettes, cantines,...).
- Faire des inscriptions par quelque moyen que ce soit.
- Détériorer le bâtiment et ses aménagements de toute autre façon.
- Jeter des objets solides ou restes d'aliments dans les WC.
- Sortir le mobilier de la maison, hormis sur la terrasse en cas de beau temps.
- Faire du bruit ou entreprendre toute activité pouvant incommoder les voisins après 22h00.
- Piétiner ou traverser les cultures ou les prairies avoisinantes.
- Utiliser à l'extérieur et de manière excessive des appareils servant à diffuser de la musique.

9. Consommation d'alcool et de tabac

« La Sardoche » est une cabane scout, il est interdit de fumer dans la cabane.

Pour les activités des scouts de Noirmont-Gland et les autres scouts, nous rappelons le règlement de l'ASVD vis-à-vis de la consommation d'alcool. Ce règlement s'applique dans les locaux et sur le terrain de La Sardoche :

- Les jeunes de – de 16 ans ne consomment pas d'alcool.
- Les jeunes de + de 16 ans ne consomment pas d'alcool lorsqu'ils sont responsables d'une activité ou de plus jeunes.
- La consommation d'alcool fort est interdite.

Pour les autres locataires, nous rappelons que la loi sur la consommation d'alcool pour les mineurs s'applique à « La Sardoche ».

10. Location à des fins politiques ou religieuses

Une éventuelle location à des fins politiques ou religieuses doit être communiquée de manière détaillée avant la conclusion du contrat.

L'identité des personnes qui louent et le contexte de la location prévue dans la maison scout sont des bases essentielles du présent contrat. La bailleuse se réserve donc le droit de résilier immédiatement et sans dédommagement le contrat en cas d'informations fausses ou dissimulées (avant le début ou pendant la location).

11. Frais d'annulation

Votre engagement est ferme et définitif dès réception du contrat de location signé et de l'acompte. Les frais suivants ci-après seront retenus du montant payé en cas d'annulations :

- Plus de 4 mois : Gratuit ;
- De 1 à 4 mois : 25% du montant total de la location ;
- De 1 semaine à 1 mois : 50% du montant total de la location ;
- Moins d'une semaine : La totalité du montant de la location.

En cas de situation exceptionnelle, ou si les activités des scouts ou des autres mouvements de jeunesse sont interdits, nous remboursons l'intégralité des frais de location.

Règlement d'utilisation

(Version du 04.04.2023)

Environnement de location

La cabane scout « *La Sardoche* » est située à proximité du Parc du Jura Vaudois, de la réserve naturelle intégrale et scientifique du Bois de Chêne. Elle se trouve à Vich au bord de la rivière La Serine et du sentier didactique des Toblerones. Le terrain « *La Sardoche* » est le premier terrain reconnu par le conseil d'état vaudois pour « activités scouts » du canton de Vaud. La commune de Vich met à disposition le terrain pour les scouts en priorité.

« *La Sardoche* » est gérée par la fondation immobilière des éclaireurs de Noirmont-Gland (FIDENG) qui a été créée en 1990 par le groupe scout Noirmont-Gland afin de les soutenir dans les démarches administratives, légales d'un propriétaire de cabane scout, mais également pour les contacts avec les autorités locales.

Vous avez loué la cabane scout « *La Sardoche* » pour un ou plusieurs jours, vous avez accès à :

- Un réfectoire pour 60 personnes
- Une cuisine avec une cuisinière 6 plaques, un four, une zone de maintien au chaud, les ustensiles usuels, une braisière, une machine à laver, un frigo et un congélateur
- Vous pouvez dormir à 30 personnes de la façon suivante :

Dortoir Bureau	Dortoir 1	Dortoir 2	Dortoir 3
4 lits	10 lits	8 lits	8 lits

- Une terrasse avec une voile comme protection pour le soleil et un terrain de 600m² pour les jeux.

La Sardoche est la cabane du groupe scout Noirmont-Gland.

Les dortoirs sont les locaux de réunion du groupe scout Noirmont-Gland, lors d'une location pour un week-end, les locataires doivent prendre soin des objets et installation qui pourraient s'y trouver. Le groupe scout fera la place nécessaire à l'utilisation des locaux pour la nuit et mettra le nombre de lits demandé à disposition.

Lors de camps, le groupe scout Noirmont-Gland rangera les locaux pour que les locataires puissent s'installer.

Matériel à prendre par les locataires

Vos sacs de couchage.

Pour votre information, les torchons, les linges pour la vaisselle et les mains, un sac à ordures (sac du canton de Vaud), le papier WC, le matériel de nettoyage pour la vaisselle (éponges, produit) et les produits de nettoyage sont fournis par « *la Sardoche* ».

Accès

Transports publics : train jusqu'à Gland ou Nyon, Bus postal jusqu'à Vich. Prendre en direction de Begnins et suivre les indications « tourisme pédestre » (Sentier des Toblerones), le chemin passe devant « *La Sardoche* ». Environ 2km de marche.

Automobiles : sortie autoroutière de Gland en direction de Begnins. À Vich, au rond-point dans le village, prendre la direction de Coinsins. À la sortie du village, prendre à droite en direction de Château Grillet et suivre le fléchage. Les interdictions de circuler ne s'appliquent pas aux utilisateurs de La Sardoche.

Parking : Il est possible de stationner **5 voitures (maximum)** à « *La Sardoche* ». Le bâtiment étant à la lisière d'une réserve naturel, il est strictement interdit de stationner plus de véhicules.

Courrier

Pour recevoir le courrier lors de votre séjour, veuillez utiliser :

Votre nom, poste restante, Route de Begnins 1, 1267 Vich (Ne pas utiliser : La Sardoche, Fideng, 1267 Vich). Et allez chercher le courrier dans les heures d'ouverture de la « Poste Filiale Tapassion Sàrl » :

- Mardi au samedi 8h30-18h30.
- Dimanche 08h30-16h30.
- La filiale est fermée le lundi.

Réservations

Les réservations de « *La Sardoche* » sont à effectuer via le site <https://pfadiheime.ch/fr>